

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt neuf avril deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FURNAL, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Samuel GUILLEMOT (en remplacement de Philippe LEBERICHEL), Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Sandra LAURAIRE (en remplacement de Vincent LIANDIER), Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Patrick OUDIN, Jean-Pierre PENOT, Michel PORTENEUVE, Christophe PRADAL, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Martin DUPLAY, Céline GELY, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Bernard BEC, Daniel BERTHEOL pouvoir à Fabienne FARRADECHE, Céline GELY pouvoir à Gilles CHABRIER, Gérard POUDEROUX pouvoir à Xavier FURNAL, Pierrick ROCHE pouvoir à Pierre JUILLARD, Nadia TERREN pouvoir à Claude CHANUT, Fabien VIDAL pouvoir à Christian BOUVET

Date et affichage de la convocation : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL

Membres en exercice : 60

Présents : 45 – Pouvoirs : 7 – Votants : 52

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Election des membres à la commission d'appel d'offres (CAO) de Hautes Terres Communauté

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0680 en date du 9 juin 2020, portant statuts de la communauté de communes Hautes Terres Communauté, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-031 en date du 10 avril 2026 approuvant le caractère permanent de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat et les modalités de dépôt des listes ;

Considérant qu'aux termes des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres d'un EPCI, outre le Président, est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein ;

Considérant que les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que la liste suivante a été déposée le 24 avril 2026 au siège de Hautes Terres Communauté :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
1. Claire ANDRIEUX-JANNETTA	1. Philippe HURAND
2. Alain GRIFFE	2. Vincent LIANDIER
3. Michel PORTENEUVE	3. Josiane ANDRÉ
4. Fabienne FARRADECHE	4. Luc LESCURE
5. Xavier FURNAL	5. David GENEIX

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres au sein de la commission d'appel d'offres ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre de Hautes Terres Communauté :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
1. Claire ANDRIEUX-JANNETTA	1. Philippe HURAND
2. Alain GRIFFE	2. Vincent LIANDIER
3. Michel PORTENEUVE	3. Josiane ANDRÉ
4. Fabienne FARRADECHE	4. Luc LESCURE
5. Xavier FURNAL	5. David GENEIX

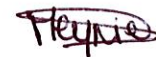
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance
Alice MEYNIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.